

Communiqué de presse

CASABLANCA, LE 07 JUIN 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Sanlam Maroc s'est tenue le **06 juin 2024** au siège social, 216 Boulevard Zerktouni - Casablanca.

Après avoir passé en revue l'activité de la Compagnie durant l'année 2023, l'Assemblée Générale a approuvé le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports des commissaires aux comptes et a donné quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale a également approuvé les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés dans le rapport des commissaires aux comptes.

Les comptes sociaux et consolidés de Sanlam Maroc, audités et arrêtés au 31 décembre 2023, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes, tels qu'ils ont été publiés dans le support digital « Médias24 » du 29 mars 2024, et sur le site de la Compagnie n'ont fait l'objet d'aucune modification ou amendement.

En vue de se conformer aux dispositions légales, prévues par les articles 105-1 et suivants de la loi 17-95 telle que modifiée par la loi 19-20 du 14 juillet 2021, relatifs à la composition du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance des sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 ; l'Assemblée Générale a procédé aux nominations suivantes :

- Madame **Fadoua MOUTAOUAKIL** en qualité d'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Kofi BUCKNOR.
- Madame **Delphine TRAORE** en qualité d'Administrateur de la Société en remplacement de Madame Margaret DAWES.
- Monsieur **Yahia CHRAIBI** en qualité d'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Emmanuel BRULE.

En conséquence de ces nominations, le Conseil d'Administration de Sanlam Maroc est désormais composé des membres suivants :

- Monsieur Said ALJ, Président du Conseil ;
- Madame Delphine TRAORE ;
- Monsieur John MELVILLE ;
- Monsieur Yahia CHRAIBI;
- Monsieur Mohamed BERRADA ;
- Madame Fadoua MOUTAOUAKIL;
- La société Sanlam Pan Africa Maroc représentée par Mme Delphine TRAORE;
- La société Sanlam Pan Africa Holdings Maroc représentée par M. William Robertson DOMMISSE ;
- La société Sanam Holding représentée par Monsieur Ismail FARIH ;

Les autres résolutions publiées dans l'avis de convocation du 29 mars 2024 sont également approuvées par l'Assemblée Générale qui a décidé de distribuer un dividende de **77 dirhams** par action.

La date de paiement des dividendes a été fixée à partir du mois de juillet 2024.